



## EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

18<sup>e</sup> séance du mardi 28 avril 2026

Présidence de M. Musa Kamenica, président

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Loris Socchi : « *Pérenniser Lausanne jardin et des tunnels verts* » ;
- oui la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de prendre directement ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt-huit avril deux mille vingt-six.

Le président



La secrétaire adjointe



## EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

18<sup>e</sup> séance du mardi 28 avril 2026

Présidence de M. Musa Kamenica, président

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Ilias Panchard et consorts : « *Recenser et limiter l'influence des géants du tabac à Lausanne* » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt-huit avril deux mille vingt-six.

Le président



La secrétaire adjointe



## EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

18<sup>e</sup> séance du mardi 28 avril 2026

Présidence de M. Musa Kamenica, président

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Ilias Panchard et consorts : « Interdiction de fumer sur les places de jeux » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt-huit avril deux mille vingt-six.

Le président



La secrétaire adjointe



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

18<sup>e</sup> séance du mardi 28 avril 2026

Présidence de M. Musa Kamenica, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Joël Teuscher et consorts : « Zones sans fumée aux abribus »;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt-huit avril deux mille vingt-six.

Le président



La secrétaire adjointe



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

18<sup>e</sup> séance du mardi 28 avril 2026

Présidence de M. Musa Kamenica, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Valéry Beaud et consorts « Interdiction de fumer dans les préaux scolaires et aux abords des structures pré et parascolaires »;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt-huit avril deux mille vingt-six.

Le président



La secrétaire adjointe



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

18<sup>e</sup> séance du mardi 28 avril 2026

Présidence de M. Musa Kamenica, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2026/06 de la Municipalité, du 5 mars 2026 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 6'000'000.- destiné au remplacement de l'ERP PeopleSoft par le logiciel Abacus et, plus généralement, à l'évolution globale du SIRH ;
2. de balancer le compte d'attente n° 40101000400 par prélèvement sur le crédit mentionné ci-dessus ;
3. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les charges d'amortissement sur la rubrique 330 du Service du personnel ;
4. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser, les intérêts y relatifs au crédit mentionné sous chiffre 1 sur la rubrique 390 du Service du personnel.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt-huit avril deux mille vingt-six.

Le président



La secrétaire adjointe



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

18<sup>e</sup> séance du mardi 28 avril 2026

Présidence de M. Musa Kamenica, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2025/52 de la Municipalité, du 4 décembre 2025 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'allouer à la Municipalité un crédit complémentaire d'investissement du patrimoine administratif de CHF 9'470'000.- pour l'évolution du projet de rénovation du Centre funéraire de Montoie, en complément du préavis N° 2020/47 « Rénovation du Centre funéraire de Montoie » de CHF 17 millions, adopté par le Conseil communal le 9 mars 2021 ;
2. d'accepter le prélèvement sur le Fonds communal du développement durable pour un montant de CHF 1'000'000.- et de porter ce prélèvement en diminution de l'amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 ;
3. d'amortir annuellement le crédit mentionné sous chiffre 1, par la rubrique 331 section 203 du Service de l'économie ;
4. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les intérêts y relatifs sur la rubrique 390 section 203 du Service de l'économie.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt-huit avril deux mille vingt-six.

Le président



La secrétaire adjointe



## EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

18<sup>e</sup> séance du mardi 28 avril 2026

Présidence de M. Musa Kamenica, président

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Mme Anouck Saugy : « *Macarons : un précieux sésame à pimenter* » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de refuser la prise en considération de ce postulat.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt-huit avril deux mille vingt-six.

Le président



La secrétaire adjointe



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

18<sup>e</sup> séance du mardi 28 avril 2026

Présidence de M. Musa Kamenica, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2025/55 de la Municipalité, du 11 décembre 2025 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. de lever formellement l'opposition de M. Alain Racine ;
2. de lever formellement l'opposition de M. Yves Racine ;
3. de lever formellement l'opposition de M. Gregory Perret ;
4. de lever formellement l'opposition de M. Sébastien Cornaz ;
5. de lever formellement l'opposition de Mme Mireille Tisch et M. Claude Tisch ;
6. de lever formellement l'opposition de Mme Marie-Christine Baume ;
7. de lever formellement l'opposition de M. Thierry Foretay ;
8. de lever formellement l'opposition de Mme Pauline Dubois ;
9. de lever formellement l'opposition de Mme Annouck Moriggi ;
10. de lever formellement l'opposition de l'association des coins de terres ;
11. d'autoriser la Municipalité à adresser le dossier au Conseil d'État pour approbation et suite de la procédure.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt-huit avril deux mille vingt-six.

Le président



La secrétaire adjointe



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

18<sup>e</sup> séance du mardi 28 avril 2026

Présidence de M. Musa Kamenica, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Valéry Beaud et crts « Pour une police municipale qui va à la rencontre de la population afin de rétablir et renforcer une relation de confiance » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt-huit avril deux mille vingt-six.

Le président



La secrétaire adjointe



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

18<sup>e</sup> séance du mardi 28 avril 2026

Présidence de M. Musa Kamenica, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2025/51 de la Municipalité, du 4 décembre 2025 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'étude du patrimoine administratif d'un montant de CHF 1'950'000.- TTC pour financer les études du projet de réaménagement des espaces publics Montelly – Tivoli – Chauderon sud tels que décrits dans le présent préavis ;
2. de balancer le compte d'attente no41101003300 par prélèvement sur le crédit mentionné ci-dessus ;
3. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les intérêts relatifs au crédit mentionné sous chiffre

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt-huit avril deux mille vingt-six.

Le président



La secrétaire adjointe



## EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

18<sup>e</sup> séance du mardi 28 avril 2026

Présidence de M. Musa Kamenica, président

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Mme Pauline Blanc : « *Une vieille ville dynamique - pour un développement économique de la Cité* » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt-huit avril deux mille vingt-six.

Le président



La secrétaire adjointe



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

18<sup>e</sup> séance du mardi 28 avril 2026

Présidence de M. Musa Kamenica, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Mme Pauline Blanc : « *Un quartier de Bourg dynamique - pour un développement économique* » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt-huit avril deux mille vingt-six.

Le président



La secrétaire adjointe



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

18<sup>e</sup> séance du mardi 28 avril 2026

Présidence de M. Musa Kamenica, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Olivier Marmy et crts : « *Pour que les artisans et PME puissent travailler à Lausanne et surtout y rester* » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt-huit avril deux mille vingt-six.

Le président



La secrétaire adjointe



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

18<sup>e</sup> séance du mardi 28 avril 2026

Présidence de M. Musa Kamenica, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Mme Caroline Devallonné Dinbali et consorts : « *Pour une allocations équitables des ressources pour l'animation socioculturelle* » ;
- oui la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre directement ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt-huit avril deux mille vingt-six.

Le président



La secrétaire adjointe



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

18<sup>e</sup> séance du mardi 28 avril 2026

Présidence de M. Musa Kamenica, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu la pétition de Mme Catherine Gillard et crts : «Halte à la suppression des places de parc à Lausanne, pensons aux personnes âgées»;
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, en vertu de l'article 73 *litt. b)* du Règlement du Conseil communal.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt-huit avril deux mille vingt-six.

Le président



La secrétaire adjointe



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

18<sup>e</sup> séance du mardi 28 avril 2026

Présidence de M. Musa Kamenica, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Mme Pauline Blanc : « *Pour une mobilité qui rend la Ville de Lausanne attractive pour les vaudois* » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de refuser la prise en considération de ce postulat.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt-huit avril deux mille vingt-six.

Le président



La secrétaire adjointe



## EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

18<sup>e</sup> séance du mardi 28 avril 2026

Présidence de M. Musa Kamenica, président

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Mme Françoise Piron : « *Pour le retour de l'heure gratuite de stationnement à midi en Ville* » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de refuser la prise en considération de ce postulat.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt-huit avril deux mille vingt-six.

Le président



La secrétaire adjointe



## EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

18<sup>e</sup> séance du mardi 28 avril 2026

Présidence de M. Musa Kamenica, président

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Nicolas Hurni et consorts : «*Stationnement connecté : fini de tourner en rond*» ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de refuser la prise en considération de ce postulat.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt-huit avril deux mille vingt-six.

Le président



La secrétaire adjointe



## EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

18<sup>e</sup> séance du mardi 28 avril 2026

Présidence de M. Musa Kamenica, président

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « *Pour une révision des conditions d'octroi des macarons de stationnement sur le domaine public des véhicules des résidents* » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt-huit avril deux mille vingt-six.

Le président



La secrétaire adjointe